

## INFORMATIONS COMMUNALES DE NOVEMBRE 2016

### **MODIFICATION OCCASIONNELLE DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Nous vous informons que la Mairie sera exceptionnellement ouverte, lundi 5 décembre 2016 de 8h à 9h30 et non de 10h à 12h. *Merci de votre compréhension*



### Banques Alimentaires

#### **COLLECTE ANNUELLE 2016**

Comme chaque année, la commune de BOOTZHEIM s'associe à la **collecte de la BANQUE ALIMENTAIRE**.

Pour **déposer vos dons**, rendez-vous en **mairie** le samedi **26/11/2016 de 13h30 à 15h30**.

### **COLLECTE DE JOUETS**

#### **ASSOCIATION SAINT VINCENT DE PAUL - MARCKOLSHEIM**

La commune de Bootzheim organise une **collecte de jouets et articles de puériculture**, au profit de l'association St Vincent de Paul de Marckolsheim.

Pour **déposer vos dons**, rendez-vous en **mairie** le samedi **26/11/2016 de 13h30 à 15h30**.



### **VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

L'adjudication de bois de chauffage, organisé par M. NOZET, Chef de triage de l'Office National des Forêts, se déroulera le **Vendredi 2 Décembre à 19h à la Salle Polyvalente**.

Les personnes intéressées par cette vente aux enchères peuvent retirer les documents qui s'y réfèrent auprès du secrétariat de mairie, sur simple demande ou via notre site internet [www.bootzheim.fr](http://www.bootzheim.fr)



### **CAMBRIOLAGES SECTEUR MARCKOLSHEIM-RHINAU**

La Gendarmerie de Marckolsheim nous informe d'une recrudescence de cambriolages dans le secteur ces temps-ci.

Comme d'habitude en cette période de l'année, les créneaux horaires privilégiés par les délinquants sont de 17 à 20 heures avec vol de numéraires et de bijoux dans la plupart des cas. Les gendarmes renforcent de ce fait leurs patrouilles.

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation sont de rigueur, adoptez des réflexes malins et informez vos proches ou voisins de vos départs de longue durée. Vous pouvez aussi signaler votre absence auprès de la brigade de gendarmerie.



### **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

A l'aube de 2017 et de ses échéances électorales majeures des 23 avril et 7 mai pour les élections Présidentielles, ainsi que des 11 et 18 juin 2017 pour les élections Législatives, nous vous rappelons que l'inscription sur les listes électorales est une obligation.

Pour se faire, vous pouvez vous rendre en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016, mais vous pouvez déjà passer vous inscrire sans attendre auprès du secrétariat de mairie.



### **AFFICHAGE / DISPONIBLES EN MAIRIE**

- CR séance Conseil Municipal du 12/09/2016 ;
- CR Conseil Communautaire CCRM du 21/11/2016 ;

- Manifestations décembre 2016;
- Demandes d'urbanisme 2016

## INFORMATIONS DIVERSES



### **CITOYENNETE ET RESPECT DU CADRE DE VIE**

#### **TENIR SON CHIEN EN LAISSE**

La **tenue des chiens en laisse** est un geste important dans le cadre d'un respect total envers les personnes et autres animaux que l'animal et son maître peuvent croiser tout au long de leur parcours. Dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse. En cas de problème, l'assurance responsabilité civile du propriétaire du chien est alors engagée.

Dans le cas où un chien attaquerait un animal sauvage (type chevreuil, biche, sanglier, lièvre), il peut être question de braconnage.

Soyez donc vigilants à tenir vos animaux en laisse, à acquérir dès leur plus jeune âge une éducation correcte, et à surveiller leur comportement face à tout individu ou animal.

Notez aussi que les **abolements** de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage. Nous vous rappelons que la loi ne sanctionne pas les aboiements, mais le fait qu'un propriétaire ne prenne pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Le propriétaire du chien pourrait être verbalisé.



Si vous êtes gênés, avant d'appeler le Maire ou la Gendarmerie, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable, qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Les propriétaires sont également invités à ramasser les **déjections** de leur animal pour la propreté de la commune.

### **BATTUES DE CHASSE : Planning de fin d'année**

L'Association de Chasse de Mackenheim nous informe des dates de battues pour le reste de l'année 2016 :

#### **Battue de petit gibier :**

27/11/2016  
02/12/2016  
10/12/2016  
11/12/2016  
18/12/2016

#### **Battue en forêt :**

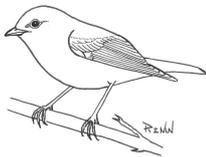
26/11/2016  
03/12/2016  
17/12/2016



Nous vous rappelons que pour garantir la sécurité et permettre aux chasseurs de mieux tirer le gibier, vous êtes invités à ne pas pénétrer dans la forêt lors des battues et de préférence dès le vendredi précédent la battue.

### **GRIPPE AVIAIRE**

#### **NOUVEAUX CAS D'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE**



De nouveaux cas d'influenza aviaire hautement pathogènes ont été détectés chez les oiseaux sauvages et dans des élevages commerciaux dans les pays voisins. La commune de Bootzheim fait partie de la liste des communes à risque sur le territoire du Bas-Rhin. Il est demandé aux détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs uniquement à une utilisation non commerciale d'effectuer une surveillance quotidienne de leurs animaux.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

### **NOEL DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU RIED DE MARCKOLSHEIM**

- **MARCKOLSHEIM** : Marché de Noël, La Bouilloire, Salle des Fêtes, Rues Kolb et Poincaré, les 26 et 27 Novembre
- **GRUSSENHEIM** : Marché de la Ste Lucie, dans le Jardin du Presbytère, les 2, 3 et 4 Décembre
- **ARTOLSHEIM** : Noël d'Antan dans les rues du village, du 10/12/2016 à 17:00 au 11/12/2016 à 14:00



### **FETE DE NOEL DES SENIORS : COUPONS-REPONSE**

La fête des seniors 2016 se tiendra le **Dimanche 18 Décembre 2016 à partir de 11h30 à la Salle Polyvalente**. Pour les personnes qui n'auraient à ce jour pas encore répondu à l'invitation, merci de bien vouloir transmettre votre coupon-réponse à la mairie, soit directement auprès du secrétariat aux horaires d'ouverture soit en le déposant dans la boîte aux lettres. La date buttoir étant fixée au mercredi 30/11/2016, merci de ne pas attendre le dernier jour.

*Merci d'avance*

#### **Urgences :**

SAMU : 15  
Médecin de garde : 03 88 11 69 00  
Pompiers : 18 **ou** 112  
Gendarmerie : 17 **ou** 03 88 58 29 80

#### **Mairie de BOOTZHEIM**

10 Rue Principale  
67390 BOOTZHEIM  
Tél. : 03.88.58.28.00  
Fax : 03.69.30.18.18  
mairie.bootzheim@evc.net  
<http://www.bootzheim.fr>

#### **Horaires d'ouverture du secrétariat :**

Lundi 10h - 12h  
Mercredi 10h - 12h et 15h - 18h  
Vendredi 15h - 18h